

CONSULTANT | MONSIEUR JEAN-MARC BELACEL

### PROPOSITION COMMERCIALE



#### PROFIL STAGIAIRE

Toute personne souhaitant devenir un acteur interne de la prévention des risques professionnels.

Intervenir durant son temps de présence au sein de son entreprise pour porter secours à toute victime d'un accident du travail.

#### OBJECTIFS

Acquérir des compétences dans la prévention des risques professionnels et du secours à victime.

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues dans l'entreprise ou dans la branche professionnelle.

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités (dont films INRS sur les risques, étude de cas).

Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire à la fin du stage.

#### VALIDATION

Evaluation formative durant le stage et certification en fin de session à travers 2 cas concrets.

Délivrance d'une carte SST INRS ED 4031

#### DURÉE DE LA FORMATION

12 heures [pour un groupe de 4 à 10 personnes]

#### COÛT DE LA PRESTATION

Forfait pédagogique [par session] 1240,00 € Net de taxe

Forfait [par personne] 300,00 € Net de Taxe

#### DATE PROPOSÉE

A définir

#### PROGRAMME

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner une victime
- Alerter ou faire alerter les secours en fonction de l'organisation interne de l'entreprise
- Secourir
  - La victime saigne abondamment.
  - La victime s'étouffe.
  - La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présentes des signes anormaux.
  - La victime répond, elle se plaint de brûlures.
  - La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
  - La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
  - La victime ne répond pas, elle respire.
  - La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de l'entreprise
- Risques spécifiques à l'entreprise : module optionnel de 2 heures minimum à la demande du médecin du travail.
- Évaluation certificative
- Bilan pédagogique et évaluation de la formation